



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs
de Montereau et ses Environs
COMITE SYNDICAL
Le jeudi 22 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 septembre 2020
- Présentation des dossiers en cours
 - lancement de l'appel d'offres pour l'achat des véhicules
 - emplacements des BIV (Bornes Informations voyageurs)
- Budgets supplémentaires SITCOME et Cartes SIYONNE
- Autorisation donnée au Président de signer les avenants (IDFM et CD77) sur le prolongement du contrat CT3, courant jusqu'à l'attribution de l'appel d'offres des réseaux rattachés au SITCOME
- Autorisation donnée au Président de signer l'avenant de labélisation du TAD jusqu'à attribution de l'appel d'offres
- Questions diverses

L'an deux mil vingt, le 22 octobre, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Polyvalent, sur la commune de La Brosse Montceaux (77940), sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET ; *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY et M. Mathias VIGIER ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD ; *Forges* : M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBARD et M. Patrick CHON ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR et Mme Natacha FLORES ; *Saint Germain Laval* : M. Christophe FAGIS ; *Thoury-Férottes* : M. Pascal MARTINEZ et M. José TOMAS ; *Salins* : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Stéphanie LESELLIER et Mme Marie-Annick ROUSSELET.

Pouvoir :

Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON a donné pouvoir à M. Christophe FAGIS.
Forges : Mme Adeline BOUSSAC a donné pouvoir à M. Damien BUZZI.

Absents excusés :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; *Chevry en Sereine* : Mme Colette FABRY ; *Esmans* : M. Laurent DELALANDRE ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AUREORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG et M. Philippe STUTZ.

permettre de comparer, nous vous avons mis le budget primitif 2020, les réalisés jusqu'au mois de septembre et enfin les propositions du budget supplémentaire par article comptable.

Ces budgets supplémentaires ont pour vocation principalement de reprendre en fonctionnement le résultat précédent et de l'affecter ; pour l'investissement, nous devons reprendre les restes à réaliser de l'année précédente. Également, nous réajustons les budgets primitifs en fonction de nos estimations réalisées pour l'année, par article.

Tous ces éléments ont été analysés dans le détail par la commission finances, et je vous propose de me poser vos questions, si vous en avez, sur ces budgets supplémentaires.

Aussi, je vous propose de regarder les chiffres par chapitre ; au chapitre 011, ce sont les dépenses de gestion courantes ; nous avons ajouté 2500 € ; au chapitre 012, nous n'avons pas fait évoluer les dépenses du personnel car nous estimons avoir budgété correctement ces charges ; aux chapitres 65 et 66 également ; enfin au chapitre 67 nous rajoutons 10 000 € que nous retrouverons dans le budget Siyonne ; au chapitre 68 nous impactons 30 800 €, qui est une demande de la trésorerie de passer une provision pour dépréciation des comptes comme pour toutes les communes, pour des créances que le trésor public considère comme irrécouvrables.

Au chapitre 022, nous avons équilibré notre budget en inscrivant 14900 en dépenses imprévues soit un total de dépenses de fonctionnement de 58 200 €. En recettes de fonctionnement, nous avons équilibré à 58 200 € en réduisant les droits de stationnement de 20 000 €. Pour votre information, les droits de stationnement sont les droits de passage des bus en gare de Montereau. Chaque passage est facturé 1,50 € au transporteur et reversé au SITCOME. Nous pensions, avec le système équipé des barrières, cette année, que la facturation serait plus élevée, mais il s'avère que le nombre de passages est quasiment le même que celui de l'année dernière. Nous régularisons donc le budget. Nous reprenons également le montant de l'excédent de fonctionnement reporté pour 78 193,59 €.

Concernant les dépenses et les recettes d'investissement, nous avons en 3^e colonne les restes à réaliser au 31 décembre 2019 qui s'additionnent aux nouvelles propositions du budget supplémentaire pour donner le montant total du budget supplémentaire.

À l'article 21 35, nous avons des restes à réaliser de 84 000€, auxquels nous enlevons 11 500 € correspondant à l'installation des bornes électriques prévues pour les Méharis que nous avons décidé de ne plus acheter. C'est une compétence plutôt touristique, qui ne fait pas partie des compétences du SITCOME.

À l'article 21 83, nous enlevons 286 700 €, qui correspondent à diverses installations et entre autres le système de gestion dynamique de la gare que nous ne ferons pas, car ce dernier n'a pas été validé par l'IDFM. C'est une opération blanche pour le SITCOME, car ce projet devait être financé à 100 % par l'IDFM. Nous avons donc retiré également dans les recettes d'investissement celles correspondantes.

Mais nous aurons des bornes d'information voyageurs qui seront installées en gare et dans les arrêts de bus les plus fréquentés par les usagers sur le territoire du SITCOME, et qui sont, elles, financées à 100 % par l'IDFM.

Quelques ajustements sur les travaux de la maison de la mobilité et sur les études SNCF avec un solde de 8 200 €, et une reprise des restes à réaliser d'1 437 430 €. Nous avons donc un montant de restes à réaliser au 31 décembre 2019 au total d'1 833 810 €, ce qui nous amène donc à un budget supplémentaire total d'investissement d'1 543 810 €.

Nous avons bien évidemment un équilibre des dépenses et des recettes, avec un excédent de fonctionnement capitalisé pour 23 704 € et un excédent d'investissement reporté pour 978 160 €, 10 000 € d'emprunt supplémentaire pour la maison de la mobilité, et pour solde et équilibre une reprise des restes à réaliser sur les subventions pour la maison de la mobilité avec un montant total budgétisé de 531 945 €.

Est-ce que cela est compréhensif pour tout le monde ? ... Avez-vous des questions ? ...

Nous allons passer au vote... qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Personne...

Le budget supplémentaire SITCOME est donc approuvé à l'unanimité.

Je vous propose de passer au budget supplémentaire Cartes SiYonne.

Ce budget concerne principalement le transport à la demande.

Nous avons des dépenses d'ajustement en fonctionnement au chapitre 011 pour 15 300 € ; sur les postes les plus importants, nous avons ajusté les dépenses de carburant, les dépenses de fournitures de bureau et autres publications en les minorant, nous avons réduit les dépenses liées aux connexions des tablettes de la centrale régionale de réservation imposée par l'IDFM, mais surtout nous avons des véhicules vieillissants et nous avons dû faire face à des frais supplémentaires concernant l'entretien du matériel roulant.

Nous avons réduit le virement à l'investissement de 10 000 € et impacté le déficit de fonctionnement reporté pour 5429 €. Au total, nous avons un budget supplémentaire de 17 700 €.

Celui-ci s'équilibre en recettes par la suppression des recettes directes ; c'était le paiement en numéraire ou par prélèvement par les usagers lorsqu'ils n'avaient pas de titres valables en Île-de-France (ticket 't, navigo, etc...) et que nous ne sommes plus autorisés à percevoir pour 10 000 €, une recette supplémentaire de 18 000 € sur les estimations de subventions d'exploitation du TAD et 10 000 € d'augmentation de participation du budget SITCOME sur SiYonne.

Ainsi s'équilibrent les dépenses de fonctionnement du budget Cartes SiYonne.

Pour l'investissement, nous avons les restes à réaliser en dépenses qui concernent principalement l'achat des 3 véhicules thermiques et l'achat de matériel de bureau et informatique ; les dépenses des Méharis sont annulées ; nous avons impacté en dépenses imprévues le solde pour 2534,30 € nous amenant à un total du budget supplémentaire en investissement 119 434 € qui s'équilibre en recettes par la reprise des restes à réaliser et d'une minoration de la subvention obtenue pour l'achat des 3 véhicules thermiques pour 71 200 €, un emprunt de 20 000 €, un virement à la section de fonctionnement pour 10 000 € et la reprise de l'excédent d'investissement reporté pour 38 234 €.

Nous avons donc un montant total du BS 2020 en investissement pour le dossier Cartes SiYonne d'un montant total équilibré en dépenses et en recettes pour 119 434,30 €.

Est-ce que cela est clair pour tout le monde ? ... Avez-vous des questions ? ...

Nous allons passer au vote... Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Personne...

Le budget supplémentaire Cartes SiYonne est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur Damien BUZZI :

Merci Michel pour toutes ces explications, et merci Sandrine, pour tout le travail que vous avez accompli.

- **Présentation des dossiers en cours**
- Lancement de l'appel d'offres pour l'achat des véhicules
- Emplacements des BIV (Bornes Informations voyageurs)

Monsieur Damien BUZZI :

Je vous propose de passer maintenant à la présentation des dossiers en cours.

Nous avons eu de nombreux débats sur l'achat de ces 3 véhicules ; il s'avère après vérification que des véhicules électriques 9 places n'existent pas sous forme hybride. Bien évidemment, nous avons maintenu l'appel d'offres pour l'achat des 3 véhicules thermiques 9 places nous permettant de rajeunir notre flotte de nos véhicules vieillissants. Les annonces légales concernant cet appel d'offres ont été publiées dans tous les journaux officiels de la région et même au-delà, que ce soit en Seine-et-Marne, dans la Marne et au Pays Briard, au mois d'octobre. Les entreprises ont un mois pour répondre à cet appel d'offres, avec une remise des plis au plus tard le 13 novembre.

Nous avons inscrit des valeurs de notation et d'attribution, avec une proportion de 40 % pour la valeur financière et 60% pour la valeur technique.

Je voulais également vous informer sur le dossier des bornes d'information voyageurs.

Nous voulons prôner l'information au public lorsqu'il est dans les espaces d'attente et il était important pour nous que les usagers puissent avoir une visibilité et une lisibilité sur la situation et l'emplacement des bus de notre réseau. Le coût total de la mise en place de ces bornes est de plus d'un million et demi d'euros, qui sera supportée directement par l'IDFM et mis en place par Interval Transdev. Une carte a été établie pour le positionnement de ces BIV, et avant de valider leurs emplacements, je voulais vous en faire part ce soir. Les emplacements sont basés en fonction du nombre de validations par arrêt, et ce sont les arrêts qui auront le plus de validations qui se verront implanter ces bornes.

25 bornes vont être installées ; 15 de ces bornes auront 2 écrans, le premier pour annoncer le bus qui arrive et celui qui suivra derrière, les 10 restant n'ayant qu'un seul écran. Les implantations seront les suivantes : 2 BIV seront implantées sur la commune de Cannes écluse à l'arrêt église et l'arrêt grande plaine ; 1 sur la commune d'Esmans à l'arrêt église ; 1 sur la commune de la Grande Paroisse à l'arrêt rue de la garenne ; 1 sur la commune de Marolles sur Seine à l'arrêt Mairie ; 17 sur la commune de Montereau-Fault-Yonne : 13 sur chaque quai de la gare, une à l'arrêt lepesme, une à l'arrêt mairie, une à l'arrêt Molière ; une à l'arrêt Pajol et une à l'arrêt église ; une sur la commune de Saint Germain Laval à l'arrêt du CFA et enfin 2 sur la

commune de Varennes sur Seine à l'arrêt Bréau centre commercial et église. Ce sont les arrêts pour lesquels le nombre des usagers est le plus important.

Monsieur Christophe FAGIS :

Pour Saint Germain Laval, il est complètement incohérent de mettre cette BIV à l'arrêt du CFA, et je voulais savoir qui avait été informé de la mise en place de ces bornes et qu'elles étaient leur utilité.

Monsieur Damien BUZZI :

Je vais essayer de synthétiser mes propos ; Île-de-France Mobilité impose la mise en place de ces bornes, en fonction du nombre de validations relevées les plus importantes sur chaque arrêt du réseau. Ce sont des moyennes qui sont réalisées et pour Saint Germain Laval, à l'arrêt CFA, nous avons un nombre important d'usagers qui utilisent le réseau de bus.

Monsieur Christophe FAGIS :

Effectivement, nous pouvons comprendre que nous avons un certain nombre de montées au CFA, mais ce nombre n'est pas représentatif de la population. Nous préférerions que cette BIV soit implantée au centre commercial, afin que nos administrés aient l'information du passage des bus à cet arrêt.

Monsieur Damien BUZZI :

J'ose espérer que nous sommes sur un premier volet d'attribution et que celui-ci pourra être évolutif en fonction des demandes des élus.

Monsieur Christophe FAGIS :

J'avais une autre question, est-ce que la détermination des attributions par arrêt est proportionnelle aux strates de population des communes ?

Monsieur Damien BUZZI :

Non, la décision des implantations par arrêt est vraiment en fonction du nombre de validations les plus importantes. Des moyennes ont été effectuées par Île-de-France mobilité et par le transporteur Transdev Interval.

Si vous regardez les arrêts qui seront impactés, on constate que les arrêts de la ligne A comme Lespesme ou l'arrêt église sont très utilisés, également à Cannes écluse sur les arrêts église et grande plaine.

Madame Stéphanie PRISE :

C'est donc l'IDFM qui décide de l'emplacement de ces BIV ? Peut-on communiquer des informations qui pourraient faire évoluer la décision de leur emplacement ?

Monsieur Damien BUZZI :

Non là vraiment, nous sommes sur des chiffres de montées et de descentes uniquement. Il n'y a pas d'autres critères de sélection. C'est un premier jet et j'espère que nous aurons l'opportunité de pouvoir compléter la mise en place de ces bornes d'informations et dans un avenir proche de pouvoir continuer de les installer.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

Vous nous dites que c'est Transdev qui va les installer, nous, à l'arrêt à Marolles, nous avons aussi d'autres transporteurs comme les Cars Moreau qui passent le matin et le soir. Est-ce qu'ils figureront aussi sur ces bornes ?

Monsieur Damien BUZZI :

Nous allons prendre contact avec chaque mairie et nous viendrons vous présenter avec le transporteur Transdev Interval le matériel et son installation très rapidement. Mais nous sommes vraiment sur le réseau SiYonne, je ne suis pas sûr que les cars Moreau puissent bénéficier de ce matériel, ces derniers ne desservant pas le réseau SiYonne.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

Les gens s'en fichent que ce soit un transporteur Transdev ou le transporteur Cars Moreau. Ce qu'ils veulent c'est avoir l'information...

Monsieur Damien BUZZI :

...on parle de quelle ligne ? ...

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

...Montereau Fontaine fourche...

Monsieur Damien BUZZI :

Il faut bien comprendre que cette ligne ne fait pas partie du réseau. Ils utilisent notre arrêt mais ne participent pas à l'installation de ces bornes.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

C'est important car nous avons 3 bus le matin et 3 bus le soir...

Monsieur Michel DALIBON :

Effectivement c'est un problème redondant, il s'avère que les cars Moreau n'affichent pas les horaires sur les points d'arrêt qu'ils desservent alors qu'ils utilisent les arrêts ; l'idéal serait d'avoir un document unique qui reprenne autant les horaires des cars Moreau que ceux du réseau Siyonne.

Nous essayons depuis de nombreuses années d'obtenir ce document, sans succès.

Monsieur Damien BUZZI :

Effectivement, là, je suis vraiment d'accord avec vous. Il est dommage qu'ils n'aient pas synthétisé les différents transporteurs. Il faut savoir que l'information qui sera donnée aux BIV est liée au matériel embarqué de géolocalisation des bus. Et du fait je ne pense pas que les cars Moreau soient équipés de ce système bien spécifique à notre réseau.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :

Nous allons avoir beaucoup de remontées d'usagers mécontents...

Monsieur Christophe FAGIS :

Pardonnez-moi d'insister mais nous avons également le Seine-et-Marne express qui passe sur Saint Germain Laval, cela veut donc dire que les informations qui vont arriver seront des informations du bus du Seine-et-Marne express mais qu'elles ne seront pas prises en compte par la BIV ?

Monsieur Damien BUZZI :

C'est une question intéressante que nous allons pouvoir poser à Interval...

M. Philippe SMORAG :

... Peut-être qu'à l'avenir, nous pourrions intégrer les autres réseaux dans notre système d'information aux voyageurs...

Monsieur Damien BUZZI :

On est sur des phasages, bien évidemment, et nous en sommes à la première tranche. Cela va nous permettre de basculer sur la signature des différents avenants, car le réseau va s'agrandir et nous aurons d'autres destinations à desservir.

- **Autorisation donnée au Président de signer les avenants (IDFM et CD77) sur le prolongement du contrat CT3, courant jusqu'à l'attribution de l'appel d'offres des réseaux rattachés au SITCOME**

Monsieur Damien BUZZI :

Le contrat qui nous lie à Île-de-France mobilité va arriver à échéance le 31 décembre 2020. De leur côté, Ils préparent des appels d'offres pour attribuer les différents réseaux à différents opérateurs, et dans le cadre du lancement de ces appels d'offres, il nous est demandé de prolonger les contrats CT 3.

Également, nous percevons de la part du Conseil Départemental une subvention de 70 000 €, principalement pour le TAD.

Ainsi, m'autorisez-vous à signer ces avenants que ce soit pour l'IDFM ou pour le Conseil Départemental pour nous permettre de maintenir les services du réseau Siyonne jusqu'à l'attribution de ces appels d'offres.

Je mets aux voix... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

- **Autorisation donnée au Président de signer l'avenant de labélisation du TAD jusqu'à attribution de l'appel d'offres**

Monsieur Damien BUZZI :

Dans le même état d'esprit, je vous demande l'autorisation de signer cette fois-ci un avenant pour les services du TAD jusqu'à l'attribution du service à un nouvel opérateur, ce service devant être intégré dans l'appel d'offres.

Y-a-t-il des questions ? Non... Passons au vote ... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

➤ Questions diverses

Monsieur Damien BUZZI :

Lorsque vous avez des sujets que vous voulez aborder en questions diverses, n'hésitez pas à nous communiquer en amont un document qui nous permettra de pouvoir anticiper et de répondre à l'ensemble de vos questions.

Monsieur Christophe FAGIS :

J'ai 2 questions que j'ai posées à Madame Schmitt ; la première : un bus de la ligne C part avant l'arrivée du train, nous avons constaté une incohérence entre un train qui arrive de Paris et le bus qui part avant ; je voulais savoir si vous aviez pu avoir une explication ?

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, tout à fait, nous avons bien réceptionné votre question et nous avons questionné Transdev à ce propos. Nous les rencontrons mardi prochain afin de faire le point sur tous les questionnements que nous avons, comme par exemple sur la commune de Cannes écluse ou la commune de Varennes.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons obtenu les réponses à vos questions.

Monsieur Mathias VIGIER :

Nous allons bientôt faire paraître notre journal municipal d'Echouboulains, et nous aurions apprécié d'obtenir en format PDF ou en images la présentation du SITCOME et les services rendus.

Pour ceux qui utilisent l'application, ils connaissent et savent que les services existent, mais pour nos nouveaux administrés, l'information n'est pas forcément transmise à la population. Aussi nous aimerions pouvoir informer nos habitants de ce rendu de services sur le transport à la demande.

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, nous allons vous faire parvenir des documents. N'hésitez pas à solliciter Sandrine.

Madame Stéphanie PRISE :

En plus des différents dysfonctionnements, que j'ai pu faire remonter sur Blennes, j'ai encore d'autres problèmes qui nous sont remontés des usagers. Lorsque l'on nous a présenté les services de TAD, les horaires de TAD devaient être ajustés selon les retards d'horaires d'arrivées des trains. C'est ce qui nous avait été présenté par Monsieur ALBOUY. Le TAD devait attendre le départ ou l'arrivée des trains. Soit c'est mensonger et dans ces cas-là, il faut prévenir les usagers, soit nous pouvons confirmer à nos usagers que le TAD les attendra quelle que soit l'heure d'arrivée du train. Par exemple, je décide de prendre un train à telle heure, l'engagement du TAD que j'ai réservé étant de me ramener chez moi à la descente du train, et que le TAD doit m'attendre quel que soit le retard du train. Si ce n'est plus le cas il faut bien évidemment en informer nos habitants. Effectivement, c'était l'engagement pris sur le mandat précédent.

Monsieur Damien BUZZI :

Pour moi, il y a 2 éléments de réponse. Lorsque nous étions en organisation en régie, nous avions la main sur la gestion du TAD, sur ses possibilités d'attendre l'utilisateur ou non, en sachant que l'opérateur a peut-être un autre usager à prendre en charge sur une même course, et dès lors l'opérateur a un choix à opérer, soit effectivement d'attendre la personne dont le train est en retard, mais qui induira un retard pour le 2^e usager sur la même course qui ne pourra pas être pris en charge à l'heure de sa réservation, voir même annuler toutes les réservations qui suivent sur la course.

Le fait d'être en régie nous apportait une souplesse indéniable, évidemment, que nous n'avons plus aujourd'hui avec l'obligation de cette centrale de réservation régionale par l'IDFM pour la prise en compte des commandes des usagers. Nous pouvions parfaitement faire patienter un opérateur pour la prise en charge de l'utilisateur dans l'attente de l'arrivée du train, et faire partir un autre véhicule pour prendre en charge les usagers qui avaient réservé sur cette même course.

Madame Stéphanie PRISE :

Ok, je voudrais rebondir sur la mise en place des BIV, j'aimerais connaître le nombre de personnes qui arrivent à prendre le TAD au regard des TAD qui ne peuvent pas avoir lieu.

Monsieur Damien BUZZI :

Malheureusement, les BIV n'ont aucun lien avec le TAD, les véhicules de TAD ne sont pas équipés du système de géolocalisation et de rendu de l'information sur les BIV. Les BIV seront utilisées uniquement dans le cadre de l'exploitation des lignes régulières, le service de TAD n'en faisant pas partie...

Madame Natacha FLORES :

Par rapport au TAD, et de l'application qui a été mise en place il y a quelques jours, nous n'arrivons plus à réserver. Je l'utilise de temps en temps et je n'arrive plus à réserver. Avant le 20 octobre je réservais sans problème mais depuis je suis bloquée, depuis le 9 novembre, l'application annonce qu'il n'y a aucun service de disponible...

Monsieur Damien BUZZI :

Je vous avais informé d'une réunion avec Île-de-France mobilité, de manière à pouvoir revisiter ce fonctionnement, aujourd'hui nous sommes sur 6 zones, ce qui monopolisait un très grand nombre d'opérateurs au quotidien, et nous sommes sur le point de réduire ce nombre de zones de 6 à 4, nous permettant ainsi de réduire l'organisation qui était mise en place.

L'idée étant que cette nouvelle organisation soit mise en place début novembre, est-ce que cela engendre auprès de l'IDFM des difficultés pour recalibrer la centrale de réservation ? c'est certainement l'explication. J'ose espérer que d'ici quelques jours ils auront réglé les problèmes. N'hésitez pas à faire remonter toutes les informations à Sandrine, afin qu'elle puisse les transmettre et qu'ils les solutionnent.

Madame Roselyne TRUKAN :

Sur la ligne de la Grande Paroisse, nous avons un usager qui nous a informé que l'arrêt Saint-Nicolas avait été supprimé alors qu'il était très pratique, pour que les enfants puissent remonter sur le lycée.

Monsieur Damien BUZZI :

Nous n'avons pas été informés de cette suppression.

Madame Roselyne TRUKAN :

Cela fait quelques mois et je vous laisserai son courrier de réclamation.

Monsieur Damien BUZZI :

Surtout n'hésitez pas à nous faire remonter toutes ces informations, sans même attendre le comité syndical, afin que nous puissions anticiper et régler les problèmes, le plus rapidement possible dès qu'ils surviennent. Vous pouvez contacter Sandrine, dont je l'espère, vous avez, tous, les coordonnées mail et téléphonique vous permettant de pouvoir la joindre.

Monsieur Christophe FAGIS :

Effectivement, lorsque vous êtes sur Saint-Germain Laval et que vous voulez sélectionner cet arrêt, l'arrêt Saint-Nicolas, l'application nous envoie directement sur l'arrêt église, on ne peut plus réserver à l'arrêt Saint-Nicolas ; ce qui nous oblige à reprendre la ligne 46 Melun Montereau ; je le confirme l'application nous envoie directement sur l'église de Montereau.

Monsieur Damien BUZZI :

Ce sont des beugs, très certainement, nous venons de le noter et nous allons nous charger de le faire rectifier.

...

Avec le couvre-feu qui nous est imposé, nous devons rapidement clore ce comité syndical.

N'oubliez pas de signer les feuilles des budgets si vous ne l'avez pas encore fait.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est close à 19h50.

Signature M. Philippe SMORAG, secrétaire de séance.

